

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente,
le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 42
présents : 29
procurations : 11
votants : 40

PRESENTS : DEVIN L, PETIT C, PECORINI J-L, CRASTES P-J, CUZIN A, ETALLAZ G, BEROUJON C, ROSAY E, ROGUET G, MERMIN M, LAVERRIERE C, DUPAIN L, VIELLIARD A, BACHMANN L, SALAÛN M, PELISSON N, DELAMARE A, VILLARD B, FOURNIER M, DE SMEDT M, MIVELLE L, SUBLET D, FOL B, MUGNIER F, VILLET R, BETEMPS V, VELLUT D, BARBIER C, BUDAN F.

REPRESENTES : PIN X par DEVIN L (procuration), FILOCHE I par BEROUJON C (procuration), HUMBLLOT T par CRASTES PJ (procuration), MARX C par FOURNIER M (procuration), BATTISTELLA E par BACHMANN L (procuration), BOUGHANEM S par SALAÛN M (procuration), CLEMENT L par VIELLIARD A (procuration), LECAUCHOIS V par DELAMARE A (procuration), LACAS V par CUZIN A (procuration), AYEB A par MUGNIER F (procuration), BONAVENTURE A par VELLUT D (procuration),

Date de convocation :
18 juin 2015

EXCUSE : ETCHART C,

ABSENT : FAVRE M,

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric MUGNIER



Délibération n° 20150629_cc_asst80

7-10.2 TARIFS

FIXATION TARIFICATION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Monsieur le Vice-Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC) a été créé par la CCG.
Les tarifs de contrôle n'ont pas évolué depuis 2006.

La Commission Eau-Assainissement réunie les 2 février et 23 mars derniers, a travaillé sur des propositions de modification du règlement du SPANC et sur une mise à jour des tarifs.

Le nouveau règlement a été approuvé par le bureau communautaire du 08 juin 2015
Au vu du déficit récurrent du budget de fonctionnement, il convient d'augmenter les tarifs de contrôle des installations.

Les propositions de la Commission Eau-Assainissement pour la fixation de ces nouveaux tarifs sont les suivantes :

Prestation	Tarif actuel (€ HT)	Nouveau tarif (€ HT)
Conception + exécution	150	200
Diagnostic	100	130
Fonctionnement	100	130
Vente	100	130
Plus-value pour contrôle en urgence		50
Absence au RDV fixé par le SPANC	40	130
Majoration en cas d'absence d'installation, de dysfonctionnement grave ou d'obstacle au contrôle		130
Conception + exécution des installations >20 E.H.		300
Fonctionnement des installations >20 E.H.		260

En conséquence, Monsieur le Vice-Président propose au Conseil Communautaire :

- d'adopter, les tarifs suivants à compter du 1^{er} juillet 2015 :

Prestation	Référence règlement de service	Nouveau tarif (€ HT)
Conception + exécution	Art 23-A	200
Diagnostic	Art 23-B1	130
Fonctionnement	Art 23-B2	130
Vente	Art 23-B3	130
Plus-value pour contrôle en urgence	Art 23-B4	50
Absence au RDV fixé par le SPANC	Art 23-	130
Majoration en cas d'absence d'installation, de dysfonctionnement grave ou d'obstacle au contrôle	Art 26- 27	130
Conception + exécution des installations >20 E.H.	Art 23-A1	300
Fonctionnement des installations >20 E.H.	Art 23-B5	260

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

~~Est~~ transmise le : - 1 JUIL. 2015

Affichée le : - 1 JUIL. 2015

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES

La Directrice Générale des Services
Marie-Hélène DUBOIS

